



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-031

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt deux,
le quatre du mois de juillet,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Laurent-
sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

OBJET :

FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
Considérant l'offre reçue de restauration pour collectivités (R.P.C.),

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de confier la fourniture des repas servis au restaurant scolaire à Restauration Pour Collectivités (R.P.C.) situé à Manziat (01570), Z.A. Lavy.

DIT que le tarif est de 3,15 € T.T.C. par repas enfant
DIT que le tarif est de 3,56 € T.T.C. par repas adulte

DIT que les prix proposés correspondent à l'année scolaire 2022-2023.

DIT que les repas seront livrés à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

DÉCIDE de maintenir les tarifs facturés actuellement aux familles.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 8 juillet 2022

Pour copie conforme, en mairie le 11 juillet 2022 **Jacques DOUSSOT**

Reçu en Préfecture le

12 JUL. 2022

Certifié exécutoire

12 JUL. 2022

Publié ou notifié le

12 JUL. 2022

